



LES FAITS MARQUANTS DU PREPCOM IV DU SMDD: MARDI 28 MAI 2002

Des séances parallèles de Dialogue avec les Acteurs Sociaux sur les thèmes du renforcement des capacités et des partenariats ont été tenues tout au long de la journée. Le Groupe de Travail I s'est réuni le matin puis de nouveau dans la soirée. Le Groupe de Travail II s'est réuni en nocturne pour poursuivre la négociation du *texte Révisé du Président*. Le Groupe de Travail III s'est réuni dans le courant de l'après-midi pour entamer la discussion du thème de la gouvernance pour le développement durable. Des réunions de groupes de contact ont eu lieu sur les questions des océans et des initiatives de développement durable pour l'Afrique.

NDLR: La couverture des Groupes de Travail et des Groupes de Contact par le BNT s'arrête à 21h.

LES SEANCES DE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS SOCIAUX

Des séances de Dialogue avec les Acteurs Sociaux se sont déroulées sur les thèmes du renforcement des capacités pour le développement durable et des cadres nécessaires aux initiatives de partenariat impliquant les Principaux Groupes Sociaux.

LE GROUPE DE DISCUSSION I: Le Dialogue avec les Acteurs Sociaux sur le thème du renforcement des capacités fut coprésidé, le matin, par Richard Ballhorn (Canada) et Ihab Gamaeldin (Egypte) et par Kiyotaka Akasaka (Japon), avec Paul Hohnen comme modérateur, l'après-midi.

La porte-parole des FEMMES appela: à une politique d'intégration des femmes; à une participation des femmes dans une proportion de 50%, à tous les niveaux des processus décisionnels; à des collectes de données sexo-spécifiques; et à l'élaboration d'indicateurs tenant compte du rôle des femmes. Le porte-parole des JEUNES encouragea la création de centre d'information sous-régionaux et l'établissement d'éco-villages gérés par les jeunes. Le porte-parole des PEUPLES INDIGENES plaida pour la mise en place de réseaux d'échange de connaissances, pour un renforcement des capacités indigènes sur la base du respect des savoirs traditionnels, et pour un transfert de technologies impliquant les connaissances et les experts indigènes. Le représentant des ONG appela, *entre autres*, à la promotion de la participation dans les processus décisionnels à l'échelle locale et nationale, et à l'adoption d'approches combinant l'éducation et la formation formelle et informelle.

Le porte-parole des COLLECTIVITES LOCALES proposa que le texte du Président reflète leur capacité d'apporter une amélioration de la dimension urbaine du développement durable. Le porte-parole des SYNDICATS critiqua les effets négatifs des politiques non viables de libéralisation et de privatisation sur les travailleurs. Le représentant du COMMERCE et de L'INDUSTRIE nota le rôle des compagnies multinationales dans le transfert des technologies et des connaissances, et l'importance de l'instauration d'un environnement domestique approprié pour l'investissement. Le porte-parole de la COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE mit l'accent sur l'éducation, les échanges d'expériences Nord-Sud et Sud-Sud, et sur la collaboration dans les programmes scientifiques. Le représentant des AGRICULTEURS attira l'attention sur leur aptitude à contribuer au développement durable, et appela à une implication plus étroite du secteur dans les préparatifs du Sommet.

Au cours du débat, l'INDE encouragea la coopération Sud-Sud et une focalisation sur le lien entre la bonne gouvernance et le renforcement des capacités. Pour la création de capacités humaines, l'UE mit en exergue l'importance de l'éducation à tous les niveaux, et le rôle du secteur privé. Les représentants des principaux groupes sociaux identifièrent les principes clés devant régir le renforcement des capacités pour le développement durable. Le porte-parole des AGRICULTEURS souligna l'importance du partenariat entre les secteurs étatiques et les acteurs sociaux dans les sociétés rurales. Le porte-parole des SYNDICATS encouragea la liberté d'association et le droit de s'organiser. Le porte-parole des PEUPLES INDIGENES appela à l'adoption d'une approche de développement durable basée sur le respect des droits et du principe du consentement libre et éclairé. Le représentant du COMMERCE et de l'INDUSTRIE souligna l'importance d'avoir des processus décisionnels informés et basés sur les faits prouvés. Le porte-parole de ONG proposa le partage des technologies écologiquement rationnelles. Le porte-parole des JEUNES proposa une coopération Nord-Sud dans le domaine du renforcement des capacités. Le porte-parole de la COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE souligna l'importance d'endiguer la fuite des cerveaux.

La porte-parole des FEMMES souligna la nécessité de traiter le rôle des communautés de base, et la question de l'abandon scolaire des fillettes. Les porte-parole des SYNDICATS et des AGRICULTEURS mirent ensemble l'accent sur la nécessité de promouvoir les conditions des travailleurs agricoles. Plusieurs gouvernements répondirent et l'AUSTRALIE appela à l'élaboration d'une vision portant sur une période de 50 ans, pour décider des priorités d'aujourd'hui.

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Wendy Jackson <wendy@iisd.org>, Wagaki Mwangi <wagaki@iisd.org>, Prisma Nuengsigkapien <prisma@iisd.org>, Alison Ormsby <alison@iisd.org> et Andrey Vavilov, Ph.D. <andrey@iisd.org>. Edition Numérique: Franz Dejon <franz@iisd.org> et Leila Mead <leila@iisd.org>. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version française: Mongi Gadhoum: mongi@iisd.org. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Directrice des opérations: Marcela Rojo <marcela@iisd.org>. Assistant en Ligne: Diego Noguera <diego@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID et l'OAEC), la Commission Européenne (DG-ENV), le Ministère Danois des Affaires Etrangères et le Gouvernement Allemand (à travers les Ministères de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ)). Un soutien général a été accordé au Bulletin au titre de l'exercice 2002, par: les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien, le Ministère Suédois des Affaires Etrangères, le Ministère Néo-Zélandais des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, Swan International et l'Agence Nippone de l'Environnement (à travers l'IGES). La version Française est financée par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Le Bulletin est joignable à <enb@iisd.org> et par tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté à <info@iisd.ca> ou par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>.



L'après-midi, le Modérateur Hohnen invita les organisations intergouvernementales à présenter leurs contributions et demanda aux participants de procéder à un échange d'études de cas spécifique au domaine du renforcement des capacités pour pouvoir dégager les aspects améliorables. Le porte-parole de la COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE donna un aperçu sur le registre international des ingénieurs. Le porte-parole des COLLECTIVITES LOCALES déclara que l'absence de cadres juridiques et de ressources financières posaient des difficultés à la mise en œuvre des Plans d'Action 21 Locaux. Le porte-parole du COMMERCE et de l'INDUSTRIE mentionna les efforts fournis dans le domaine de la gestion "biosolide". Le porte-parole des AGRICULTEURS mit en exergue les efforts visant à endiguer les effets de la désertification. Décrivant le principe de subsidiarité, l'UE déclara que les autorités nationales doivent permettre aux collectivités locales de gérer les questions dans lesquels elles ont des compétences.

Des exemples de leçons tirées des expériences vécues en matière de renforcement des capacités furent: pour les ONG – l'importance du sentiment de propriété du processus et de la gouvernance; pour les PEUPLES INDIGENES – la promotion de leur condition suite à une décision gouvernementale de reconnaître leurs territoires; pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE – les acquis dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi susceptibles d'améliorer les conditions de vie dans les communautés dans une période de cinq ans; et, pour les JEUNES – la nécessité d'un fonds catalytique de démarrage vers la démocratisation de l'information. Notant le manque de partenariats probants, le porte-parole des COLLECTIVITES LOCALES mit en relief l'importance d'outils, tels que les technologies d'information et de communication, en tant qu'aspect du renforcement des capacités. Le porte-parole des FEMMES mit en relief l'apprentissage et le transfert des technologies entre pairs ainsi que les aptitudes pouvant être soutenu par les communautés.

La FRANCE proposa la fixation de critères permettant de s'assurer de la compatibilité des partenariats avec le développement durable. Le délégué des ETATS-UNIS nota que des partenariats à long terme pouvaient découler d'initiatives de renforcement des capacités, de cours terme. Le BRESIL souligna le rôle des académies scientifiques nationales dans les processus décisionnels et dans le développement des plans nationaux d'innovation scientifique et technologique. L'OUGANDA parla des partenariats entre le secteur gouvernemental et les communautés locales dans le domaine du transfert de l'expertise agricole. La LIBYE mit en exergue les partenariats avec des pays tiers et les efforts participatifs visant à l'intégration du Plan d'Action 21 dans les prises de décisions nationales.

Le porte-parole des AGRICULTEURS déclara que les subventions sont cruciales pour la sécurité alimentaire et les questions touchant à la souveraineté des Etats, et que la conservation pouvait être à l'origine d'un déplacement des agriculteurs autochtones. Le porte-parole de la COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE proposa de considérer l'implication des Populations Indigènes dans l'utilisation médicinale des plantes, et appela à la science et à une éducation en matière de développement durable.

Le porte-parole des ONG encouragea l'impulsion des centres nationaux de recherche en matière de changements climatiques à travers le renforcement des commissions nationales de développement durable existantes. Le porte-parole des COLLECTIVITES LOCALES mit en relief l'implication des citoyens seniors et appela à l'interconnexion des réseaux, au Sommet.

S'agissant de la collaboration avec la communauté Scientifique et Technologique: Le porte-parole des SYNDICATS déclara qu'un tel partenariat prendra du temps à mettre sur pied; Le porte-parole du COMMERCE et de l'INDUSTRIE fit par de son intérêt pour l'initiative; Le porte-parole des PEUPLES INDIGENES déclara

que le savoir traditionnel relevait également de la science; La porte-parole des FEMMES appela au soutien des institutions nationales et régionales; et la porte-parole des JEUNES suggéra la mise en place de partenariats à travers les éco-villages.

Dans les remarques conclusives: le BANGLADESH souhaita en savoir davantage sur l'accès au fonds des Nations Unies pour le travail communautaire; Le porte-parole des AGRICULTEURS appela à l'établissement de meta-réseaux; et le porte-parole de la COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE parla de la mise en place d'un nouveau réseau regroupant les institutions traitant de médecine traditionnelle. Le Modérateur Hohnen nota le grand nombre de questions non résolues et le Président Akasaka signala que la session a fourni des idées sur la manière de mieux répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités.

LE GROUPE DE DISCUSSION II: Le porte-parole des FEMMES élabora sur les préoccupations concernant les compagnies transnationales et les institutions financières internationales, sur les mécanismes garantissant l'intégration des femmes et la parité des sexes, et sur la mise en application des conventions disponibles. Le porte-parole des JEUNES appela à un accord juridiquement contraignant sur l'imputabilité des entreprises, et souligna, *entre autres*, l'équité sociale, l'équité inter-génération et la justice économique et environnementale comme autant de critères clés. Le porte-parole des PEUPLES INDIGENES déplora l'attitude historique à leur égard, notamment les activités préjudiciables aux ressources menées sur leurs territoires traditionnels sans leur consultation. Le porte-parole des ONG souligna le besoin de transparence, de responsabilité et d'imputabilité. Le porte-parole des COLLECTIVITES LOCALES mit l'accent sur leur rôle en tant que joint entre les gouvernements nationaux et la société civile.

Le porte-parole des SYNDICATS présenta des exemples de bons et de mauvais partenariats, signalant que parmi les caractéristiques des bons partenariats, figurent: la désignation d'objectifs communs, une consultation élargie de l'ensemble des concernés, et le respect des équilibres. Le porte-parole du COMMERCE et de l'INDUSTRIE identifia l'instauration d'environnements favorables et la définition des rôles et des responsabilités comme autant d'éléments cruciaux du cadre devant régir les partenariats. Le porte-parole de la COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE mit en garde contre les possibles mauvaises utilisations des connaissances, et mit en exergue les décalages entre les pays industrialisés et les pays non-industrialisés dans le domaine de l'information. Le porte-parole des AGRICULTEURS souligna leur rôle comportant de nombreuses facettes, dans le développement durable, fit part de l'intérêt porté pour sources d'énergie renouvelable et pour la recherche dans le domaine des OGM, et reconnut le besoin de partenariats entre les secteurs public et privé dans les systèmes de distribution de l'eau.

Au sujet des partenariats en tant que moyens concrets de mise en œuvre, le délégué des ETATS-UNIS souligna que les engagements continuaient au-delà du Sommet, précisant sa préférence pour des mécanismes d'auto-rapports. L'UE élabora sur le lien entre les conclusions de Type 1 et de Type 2, sur les paramètres à observer et sur les mécanismes de suivi et, avec le JAPON, souligna l'importance des collectivités locales dans la réalisation du développement durable. SAINTE LUCIE appela, pour le partenariat, à un cadre incluant critères, termes de référence, et mécanisme de suivi.

Au cours du débat modéré par Ida Kopen qui suivit, le porte-parole des ONG souligna l'importance des partenariats et de la non-interférence dans les affaires intérieures des pays tiers. Les porte-parole des FEMMES et des JEUNES proposèrent la ratification des conventions des Nations Unies comme préalables à la mise en place des partenariats. En réponse, le délégué des ETATS-UNIS mit en relief les initiatives volontaires comme autant de preuve de l'engagement. Le porte-parole des PEUPLES INDIGENES mit



l'accent sur la reconnaissance des effets négatifs de la mondialisation. Le porte-parole du COMMERCE et de l'INDUSTRIE souligna le caractère arbitraire de la dichotomie entre les conclusions de Type 1 et 2. La porte-parole des FEMMES nota les limitations du processus consultatif dans l'établissement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique. L'AFRIQUE DU SUD fit part de son engagement en faveur d'un cadre clair. Le DANEMARK souligna la nécessité de cadres et de directives mondialement reconnues pour aider les entités défavorisées. Le porte-parole de la COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE mit en relief sur le besoin de résultats tangibles. Le porte-parole des SYNDICATS mit l'accent sur le droit à s'organiser collectivement et librement.

Résumant le débat, Kopen énonça une liste préliminaire de principes, incluant: la transparence, l'imputabilité, l'égalité, l'équité, la pleine participation, le caractère mesurable, la reproductibilité, les trois piliers du développement durable, et le sentiment de propriété. Les porte-parole des principaux groupes sociaux ajoutèrent: le droit de dire non, la non-intimidation, la non-coercition, l'équité inter-génération, la promotion des groupes historiquement défavorisés, l'égalité de l'accès, l'approche de précaution, l'approche basée sur les écosystèmes, la performance, l'imputabilité du monde de l'entreprise et, le code de bonne conduite et l'engagement en faveur des conventions disponibles.

Tout au long des discussions, au cours de la séance de l'après-midi, les représentants des principaux groupes sociaux et les délégations gouvernementales échangèrent des exemples particuliers de partenariats en cours. Le porte-parole des SYNDICATS fit part de ses réserves concernant le risque de voir le financement des partenariats "être transformé en une parade de propositions d'investissement." Le porte-parole des ONG nota que les partenariats mis sur pied dans le passé se sont brisés en raison des conflits de besoins entre partenaires. La porte-parole des JEUNES détailla leurs critères de sélection des partenariats. Le porte-parole de la COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE affirma son engagement en faveur des partenariats, quelque soit la position des Nations Unies. Le porte-parole des AGRICULTEURS élabora sur la gestion des risques, en tant que mécanisme, et souligna l'importance des règles et de la certitude. Le porte-parole du COMMERCE et de l'INDUSTRIE déclara que les partenariats devaient être basés sur des accords volontaires. Le porte-parole des COLLECTIVITES LOCALES appela au courage d'établir des objectifs clairs. Le porte-parole des PEUPLES INDIGENES déplora l'absence de recours juridique, affirma que la transparence n'est pas une garantie pour l'équité du pouvoir, et souhaita être édifié sur les mécanismes permettant de s'assurer de la durabilité, en particulier, lorsque les priorités changent. La porte-parole des FEMMES fit part de ses réserves concernant l'équilibre des pouvoirs, et nota le besoin de mettre en place des politiques idoines aux niveaux régional et national, et de fournir des aptitudes et des ressources au niveau local. Le porte-parole des ONG déclara qu'elles ne voulaient pas voir les initiatives de Type 2 se transformer en une "triviale poursuite de diversion et de cooptation," et fit part de sa volonté de ne pas soutenir de tels résultats.

Le JAPON mit en exergue l'auto-sélection et l'autogestion des partenaires. La FRANCE parla du financement des partenariats entre les secteurs public et privé et de la garantie de l'accès aux ressources, en tant que mécanismes servant à l'interconnexion des deux résultats. L'INDONESIE parla du coût de la mise en place des partenariats. La GUYANE souligna que le principal partenariat ayant émergé de Rio, était celui conclu entre le Nord et le Sud, et s'interrogea sur le point de savoir si ce dernier a été honoré. L'ETHIOPIE fit part de ses réserves concernant le fait que les AGRICULTEURS aient reflété plutôt les perspectives du Nord que celles du Sud. La SUISSE déclara que l'intérêt porté aux activités de Type 2 doit être soutenu par un engagement en faveur des résultats de Type 1, et souligna que les projets ont besoin d'être banca-

bles. La BELGIQUE suggéra l'établissement de partenariats entre les pays du Nord dans le domaine du changement des modes de consommation. La FINLANDE déclara que les partenariats constituaient une nouvelle donne et remit en question les suspensions de certains groupes.

Le Coprésident Quarless déclara que le SMDD doit galvaniser les soutiens en faveur des partenariats. Le Secrétaire Général du SMDD, Nitin Desai, affirma que les partenariats ne sont pas un substitut pour ce que les gouvernements ont besoin d'accomplir, et pas seulement entre le monde des entreprises et d'autres parties.

LE GROUPE DE TRAVAIL I

Coprésidé par Kiyotaka Akasaka (Japon) et Maria Viotti (Brésil), ce Groupe de Travail poursuivit la négociation du chapitre consacré au thème de la protection et de la gestion de la base des ressources du développement économique et social.

Les délégués décidèrent que les mesures de lutte contre la pollution des eaux intéresseront le niveau national, et qu'elles porteront sur les eaux de surface et les eaux souterraines, sur la prévention, sur la l'atténuation des effets négatifs subits, et sur la nettoyage. L'UE nota les implications au point de vue des coûts, en particulier, pour les technologies d'atténuation. Les délégués s'accordèrent sur un libellé appelant à la promotion d'une utilisation durable de l'eau, et décidèrent de reporter la discussion d'une proposition avancée par les Etats-Unis sur les aspects sanitaires, en attendant les résultats de la consultation bilatérale en cours sur ce thème.

Au sujet du développement intégré des ressources en eau, les délégués débattirent des formulations soumises par le G-77/CHINE et par l'UE, mais aucun accord ne put être atteint sur la proposition du Coprésident appelant au "développement, d'ici 2005, d'une gestion intégrée des ressources en eau et de plans d'utilisation efficiente de l'eau, avec un soutien au profit des pays en développement," qui résolvait les ambiguïtés concernant: le point de savoir si le texte se référerait à tous les pays ou aux pays en développement uniquement; la force juridique du libellé; et dans quelle mesure le développement des ressources en eau doit être en cours.

S'agissant des services opérant dans le domaine de l'eau, les délégués discutèrent du libellé limitant les objectifs du recouvrement, dans la foulée des propositions avancées et des amendements introduits par diverses délégations, et s'accordèrent finalement sur l'utilisation de divers instruments politiques "sans risque de voir les objectifs du recouvrement se transformer en barrière à l'accès des pauvres à l'eau salubre."

Au sujet des besoins d'affectation, les délégués acceptèrent une proposition NORVEGE d'amender le libellé de manière à s'assurer qu'une priorité est accordée à la satisfaction des besoins humains de base, ainsi qu'à la réhabilitation des écosystèmes. Il y eut consensus sur la mise en place de programmes visant à l'atténuation des effets des événements extrêmes intervenant dans le secteur de l'eau. Les délégués débattirent également de la signification de ressources en eau "non-conventionnelles" et décidèrent de retenir le terme et le libellé du Président, mais le délégué des ETATS-UNIS s'enquit des implications d'une spécification de la mise à disposition de ressources financières et techniques, dans certains paragraphes uniquement.

Après amendement, une nouvelle proposition avancée par le G-77/CHINE, prônant la fourniture d'efforts efficaces, rentables et écologiquement rationnels et la mise en place, dans les pays en développement, de programmes de dessalement de l'eau de mer, de recyclage des eaux et de collecte des eaux des brouillards côtiers, fut acceptée. Les délégués approuvèrent un amendement introduit dans le texte du président par le G-77/CHINE, et appelant à soutenir la facilitation de l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et des formes de partenariat accordant une priorité aux besoins des pauvres, dans des cadres nationaux stables et transparents mis en place par les gouvernements, tout en respectant les conditions locales.



Les délégués acceptèrent une proposition avancée par le G-77/CHINE et appelant à séparer le libellé portant sur le soutien devant être apporté aux pays en développement et aux pays en transition économique dans le domaine du suivi et de l'évaluation des aspects qualitatif et quantitatif des eaux, du libellé portant sur l'observation et la recherche conjointe dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de leur compréhension scientifique.

LA SUISSE proposa la promotion des échanges d'informations. Le G-77/CHINE, contré par les ETATS-UNIS et l'AUSTRALIE, suggéra des amendements de manière à "fournir" au lieu de "encourager et promouvoir" l'échange d'information, le renforcement des capacités et le transfert des technologies, y compris celles de télédétection et satellitaires, pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau et pour la compréhension scientifique du cycle des eaux. Le délégué des ETATS-UNIS indiqua que les technologies satellitaires correspondaient bien à cette catégorie. Un débat procédural suivit, à l'issue duquel le délégué des ETATS-UNIS introduisit une objection formelle à la suggestion du Président Akasaka de placer les deux libellés entre crochets, en se basant sur le Règlement Intérieur et en particulier la règle concernant les objections pouvant être faites sur les questions de fond. Le CANADA appuya cette prise de position et encouragea le règne de la bonne foi dans les négociations. Les deux libellés restèrent entre crochets.

LE GROUPE DE TRAVAIL II

Ce Groupe de Travail, présidé par Richard Ballhorn (Canada), reprit, dans la soirée, la négociation autour du chapitre consacré au thème de la mondialisation. La SUISSE suggéra la suppression du paragraphe appelant à un accroissement de l'assistance technique, notamment dans l'interface commerce et développement durable, et les ETATS-UNIS et le G-77/CHINE proposèrent l'abandon de la dernière partie de la phrase. Le G-77/CHINE introduisit une clause consacrée à l'accès des produits des pays en développement aux marchés, que les ETATS-UNIS plaça entre crochets.

LE GROUPE DE TRAVAIL III

Au cours de la séance de l'après-midi, ce Groupe de Travail, coprésidé par Lars-Göran Engfeldt (Suède) et Ositadinma Anaedu (Nigéria) entama la négociation du papier du Vice-président concernant *Les Arrangements Institutionnels du Développement Durable*, qui avait été distribué le 27 mai. Plusieurs amendements furent introduits dans l'introduction et dans le chapitre consacré aux arrangements au niveau international. On s'accorda sur le remplacement du terme "arrangements" par le terme "cadres" partout dans le texte. Le G-77/CHINE ajouta une référence aux besoins des pays en développement "dans les domaines du financement, du transfert des technologies et du renforcement des capacités, en gardant à l'esprit, le principe des responsabilités communes mais différenciées." La proposition fut crochétée. L'UE et les Etats-Unis déclarèrent, toutefois, qu'ils étaient prêts à approuver une référence, à caractère général, aux principes de Rio. Le délégué des ETATS-UNIS accepta une mention des objectifs du développement durable, mais avec un "provisio" expliquant qu'il s'agit uniquement des "objectifs approuvés internationalement." La SUISSE, appuyée par les ETATS-UNIS, proposa un libellé faisant référence aux droits humains et aux libertés fondamentales reconnus internationalement. Il y eut accord général sur l'insertion d'un libellé appelant à une meilleure collaboration entre les parties du système des Nations Unies, et à un renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine du développement durable. L'UE et le G-77/CHINE suggérèrent plusieurs libellés de rechange faisant référence à l'OMC. Ils furent tous placés entre crochets. Les références à l'assouplissement de l'accès des pays en développement à l'OMC furent crochétées par le JAPON et l'UE. LUE expliqua son concept de soutien mutuel entre l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux, mais ne soumit pas de libellé

particulier. Dans ses remarques de clôture, le Coprésident Anaedu, commentant le nombre excessif d'amendement textuels introduits, nota que cette session "n'était pas de négociation."

LES GROUPES DE CONTACT

La séance nocturne du groupe de contact sur l'énergie fut reportée en raison de la maladie du porte-parole de l'un des groupe régional. La séance nocturne du groupe de contact sur la bonne gouvernance fut annulée.

L'AFRIQUE: Le groupe de contact sur l'Afrique se réunit dans l'après-midi pour examiner la révision de texte du Vice-président Richard Ballhorn. Le groupe discuta du paragraphe introductive, ainsi que des paragraphes consacrés à l'instauration d'un environnement favorable, à la mise en place de mécanismes pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, au transfert des technologies, et à l'éducation.

LES OCEANS: Modéré par Guy O'Brien (Australie), ce groupe de contact se réunit dans l'après-midi pour poursuivre ses négociations. Les délégués discutèrent autour d'un papier mis à jour assorti d'un texte de compromis élaboré par le modérateur, et de propositions soumises par les délégués. Peu de progrès fut réalisé, les délégués étant resté bloqués sur le libellé portant sur la question de la pêche et des ressources marines vivantes.

DANS LES COULOIRS

En dépit du climat tropical qui règne à Bali, la progression semble bloquée sur *Le Texte Révisé du Président*, et en particulier, sur les questions déferées aux groupes de contact. Les délégués gouvernementaux ont fait part de leur frustration, quant au rythme des négociations, jugées comme étant "extrêmement lentes", "allant en marche arrière" ou "consistant à jouer avec les mots." Les principaux groupes sociaux fustigent les gouvernements pour leur manque d'intérêt apparent pour la production d'un document de Type 1 efficace et significatif. Certain ont affirmé que la réussite de la PrepCom IV dépendait désormais de quatre facteurs: la finalisation de ce document; une déclaration politique crochétée mais gérable; la définition de critères pour les résultats de Type 2; et une sorte "d'intervention divine."

En attendant, la progression sur les résultats de Type 2 reste incertaine: Il existe des divergences entre les principaux groupes sociaux sur le soutien des partenariats, et tous ces groupes sociaux, à l'exception d'un seul, sont d'accord sur la nécessité d'une convention sur l'imputabilité du monde des entreprises. Les observateurs ont noté que le souhait de bénéficier d'un week-end libre à Bali – un talisman du succès de la PrepCom IV – ne sera exaucé que si cette torpeur qui règne sur les négociations est vaincue...

A SUIVRE AUJOURD'HUI

PLENIERE: Les délégués se réuniront en Plénière à 10h dans la Salle Nusa Indah, pour entendre les rapports des Dialogues avec les Acteurs Sociaux.

GROUPES DE TRAVAIL: Le GT-I se réunira de 10h à 13h, de 15h à 18h et de 20h à 23h dans la Salle Nusantara 1, pour poursuivre l'examen du *Papier Révisé du Président*. Le GT-II se réunira après la Plénière, de 20h à 23h dans la Salle Nusa Indah, pour la poursuite de la discussion sur les PEID, la santé et le développement durable, le financement, et le commerce international. Le GT-III se réunira pour continuer la considération du papier révisé des Vice-présidents concernant les cadres institutionnels devant régir la gouvernance pour le développement durable, qui a été distribué le 27 mai, à l'issue de la Plénière, de 15h à 18h puis de 20h à 23h. Consultez le Journal des Nations Unies pour le lieu.

GROUPES DE CONTACT: Le GC sur l'énergie se réunira de 15h à 18h et de 20h à 23h dans la 1 Salle Frangipani. Le GC sur l'Afrique se réunira à partir de 15h dans la Salle Nusa Indah.